



Retour des enfants, retour à la terre : Rapport de suivi des experts en matière de protection de la jeunesse des Premières Nations



Introduction

[Retour des enfants, retour à la terre : Rapport de suivi des experts en matière de protection de la jeunesse](#) (2021) donne suite au rapport [Justice, équité et culture : Le premier rassemblement des jeunes experts des Premières Nations en matière de protection de la jeunesse au Canada](#), publié en 2019. *Retour des enfants, retour à la terre* présente les recommandations des jeunes et anciens jeunes des Premières Nations pris en charge concernant la réforme du Programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du Principe de Jordan. Dans sa décision historique, le Tribunal canadien des droits de la personne (Tribunal) a conclu que le Canada fait preuve de discrimination à l'égard des enfants des Premières Nations en offrant un financement déficient et inéquitable en matière de protection de l'enfance et en ne mettant pas correctement en œuvre le Principe de Jordan.

En novembre 2021, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations, l'Assemblée des Premières Nations et le Canada, ainsi que d'autres parties impliquées dans l'affaire du Tribunal, ont consenti à la demande du Canada d'entamer des négociations pour tenter de conclure une entente visant à mettre fin à la discrimination du Canada et à empêcher qu'elle ne se reproduise. Au cours de cette période, les experts des Premières Nations en matière de protection de l'enfance ont organisé un rassemblement pour s'assurer que les voix des jeunes des Premières Nations pris en charge ou non soient prises en compte dans les négociations. Le rapport *Retour des enfants, retour à la terre* documente les résultats des délibérations des experts en matière de protection de la jeunesse des Premières Nations et leurs recommandations aux parties aux négociations sur la façon de mettre fin à la discrimination et sur ce qui est nécessaire pour empêcher la récurrence de la discrimination.

Comme l'affirment les auteurs de *Retour des enfants, retour à la terre*, " il n'est pas exagéré de dire que l'amplification des voix des jeunes des Premières Nations pris en charge ou non et l'engagement à apporter les changements dont ils ont besoin sont une question de vie ou de mort " (p. 6). Il est essentiel d'entendre les jeunes des Premières

Nations qui sont pris en charge ou qui ne le sont plus, car ils connaissent les problèmes et les solutions de première main, et toute décision prise à leur sujet affecte intimement leur vie.

Apprentissages et recommandations du rassemblement (2021)

Les organisateurs ont organisé deux groupes de discussion pour recueillir les commentaires des jeunes des Premières Nations pris en charge et des anciens jeunes pris en charge, et ont recueilli des informations supplémentaires par le biais d'un sondage national sur les jeunes Autochtones pris en charge ou non. Au total, ils ont recueilli les commentaires de plus de 100 personnes, en veillant à ce que les données soient recueillies de manière éthique grâce à des stratégies de responsabilisation du groupe.

Les jeunes Autochtones ont élaboré et revu les questions du sondage national, qui visait à recueillir principalement les témoignages d'enfants et de jeunes des Premières Nations pris en charge ou non, tout en laissant une place aux enfants et aux jeunes métis et inuits pris en charge ou non pour qu'ils partagent leur histoire, car la réforme de la protection de l'enfance pourrait améliorer la vie de tous les jeunes Autochtones. La plupart des répondants étaient âgés de moins de 30 ans, et 14 % avaient plus de 30 ans. L'Ontario était surreprésentée dans le pourcentage des répondants, avec quarante-six pour cent des réponses. La plupart des répondants ont été pris en charge de manière temporaire (40 %) ou permanente (41 %).

À partir des données recueillies dans les groupes de discussion et par le sondage national, les préoccupations découlant des expériences des jeunes pris en charge ont été divisées en trois thèmes principaux : 1) la discrimination et le racisme systémiques ; 2) la mise en œuvre adéquate et éthique des solutions ; 3) les jeunes des Premières Nations pris en charge en tant qu'experts sur la façon de mettre fin à la discrimination en matière de protection de la jeunesse.

Bien qu'il ne soit pas de la responsabilité des survivants de trouver des solutions, les répondants ont suggéré que les solutions se concentrent sur les points suivants :

- Des solutions basées sur la famille (des aides pour maintenir les familles ensemble, y compris des aides pour la famille élargie) ;
- Une formation sur l'antiracisme qui soit décolonisatrice pour toutes les personnes impliquées dans le système (des parents d'accueil aux décideurs politiques) ;
- L'accès à l'information et à l'éducation sur la protection de la jeunesse, le racisme et les handicaps, y compris une formation culturelle adaptée à la Nation pour les professionnels de la protection de l'enfance et les soignants, ainsi qu'une " éducation au niveau communautaire pour soutenir les familles et le mieux-être holistique " (p. 22).

De plus, les répondants ont recommandé que la mise en œuvre adéquate et éthique des solutions doit inclure la mise en œuvre complète du Principe de Jordan, notamment en s'assurant que tous les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations connaissent les soutiens auxquels ils peuvent avoir accès grâce au Principe de Jordan et en comblant les lacunes dans les services qui existent encore. De plus, les répondants ont suggéré les solutions suivantes pour assurer l'épanouissement des enfants, des jeunes, des familles et des communautés des Premières Nations à l'avenir :

1. **Reconnaissance suivie d'actions** : Les gouvernements du Canada doivent reconnaître que leurs politiques et leurs lois ont porté préjudice aux enfants, aux jeunes et aux familles autochtones, et ils doivent ensuite prendre des mesures et apporter des changements systémiques. Ces changements comprennent la mise en œuvre complète des **94 appels à l'action** de la Commission de vérité et réconciliation, des **appels à la justice** de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et de la mise en œuvre du **Plan de Spirit Bear**.
2. **Création d'un mécanisme de responsabilisation des jeunes pris en charge** : Dirigé et conçu par des jeunes Autochtones, un mécanisme de responsabilisation des jeunes pris en charge rendrait le Canada responsable envers les enfants et les jeunes Autochtones. Il inclurait tous les jeunes Autochtones et garantirait les éléments suivants : la responsabilité dans le traitement des plaintes des jeunes et des familles autochtones ; le soutien aux jeunes et aux familles pour accéder au Principe de Jordan et s'y retrouver ; et un processus efficace d'évaluation et de révision des services de protection de la jeunesse. Le mécanisme garantirait également que toutes les formes d'abus sont prises au sérieux, que les survivants d'abus sont prioritaires,

que les auteurs d'abus sont tenus responsables et que les survivants d'abus pendant qu'ils sont pris en charge bénéficient d'un soutien en matière de santé mentale et d'autres soutiens aussi longtemps que nécessaire.

3. **Norme d'éthique pour les jeunes Autochtones, accompagnée d'une obligation de rendre des comptes et d'examins** : Toute personne travaillant en étroite collaboration avec des jeunes pris en charge doit être correctement formée à l'antiracisme, à l'histoire de la colonisation et à l'impact que le système de protection de l'enfance a (et continue d'avoir) sur les familles et les communautés autochtones. Les prestataires de services qui travaillent en étroite collaboration avec des enfants et des jeunes Autochtones doivent être soumis à une évaluation régulière par des jeunes Autochtones pris en charge ou non. Les prestataires de services qui travaillent en étroite collaboration avec les enfants et les jeunes Autochtones doivent être soumis à une évaluation régulière par les jeunes Autochtones pris en charge ou non.
4. **Maintenir les familles ensemble** : Veiller à ce que les familles aient accès à des services et à des aides adaptés à leur culture, afin que les enfants ne soient pas retirés de leur famille en raison du sous-financement des besoins fondamentaux auxquels toutes les familles devraient avoir accès.
5. **Un financement juste et équitable** : Modifier le modèle de financement actuel des services à l'enfance et à la famille qui incite à retirer les enfants des Premières Nations de leurs familles tout en payant des familles non autochtones pour s'occuper de ces enfants. Fournir un financement équitable et culturellement pertinent qui maintient les familles ensemble et est conçu pour soutenir le bien-être des jeunes, et fournir un financement qui garantit que les enfants et les jeunes pris en charge ont un accès immédiat à des services appropriés et éthiques.
6. **Engagement à restaurer et à préserver les cultures et les langues autochtones** : S'assurer que les enfants et les jeunes pris en charge ont des liens communautaires et culturels et ont accès à la culture. Prenez des mesures pour revitaliser et préserver les cultures et les langues autochtones, notamment en leur donnant accès aux éléments suivants : liens familiaux, groupes de jeunes dirigés par des jeunes Autochtones, culture (y compris les cérémonies, la langue, les aînés et les gardiens du savoir), activités et visites du

territoire traditionnel et de la communauté.

7. **Un moratoire et une évaluation des programmes et politiques discriminatoires ou problématiques** : Évaluer les programmes et les politiques pour identifier les pratiques et les mentalités discriminatoires et y remédier. Ce processus d'évaluation doit inclure les enfants et les jeunes Autochtones touchés par ces programmes et politiques discriminatoires.
8. **Services de réunification des familles** : Ces services comprennent des soutiens pour les jeunes pris en charge ou non qui souhaitent renouer avec leur famille et leur communauté. Ces services doivent inclure le financement des déplacements et de l'hébergement pour rendre visite à la communauté et à la famille, des aides pour gérer les impacts psychologiques et émotionnels de la réunification, des services pour aider à trouver les dossiers de la famille biologique, et des services de médiation et de facilitation pour établir le premier contact avec les familles.
9. **Soutien à la transition vers l'âge adulte** : Pour que les jeunes Autochtones pris en charge puissent passer à l'âge adulte, ils ont besoin d'un "filet de sécurité sociale" composé d'une communauté, de travailleurs, de ressources et de soutiens" (p. 37). Ces soutiens doivent être élaborés en consultation avec les jeunes concernés et devraient inclure les éléments suivants : des travailleurs du secteur du logement et de l'emploi ; des travailleurs du secteur du soutien aux jeunes et de la connexion culturelle ; un soutien par les pairs et des organisations de jeunes autochtones ; des soutiens à la communauté indigène, à la famille, aux oncles et tantes et aux aînés ; des logements et des infrastructures sécuritaires et accessibles ; une formation et une assistance en matière d'aptitudes à la vie quotidienne ; un soutien financier et une formation à la gestion financière ; des soins de santé accessibles, continus et tenant compte des traumatismes ; des soutiens éducatifs pour terminer l'école secondaire et l'éducation postsecondaire, sans limite d'âge ni de temps ; et des soutiens à la (re)connexion communautaire et culturelle.
10. **Établissement d'un réseau national de jeunes Autochtones pris en charge ou non** : Les jeunes pris en charge ou non qui ont participé aux rassemblements de 2019 et 2021 ont indiqué qu'ils souhaitaient rester connectés et participer à la prise de décisions ayant un impact sur la protection de l'enfance. À cette fin, ils continueront à se réunir en tant que collectif pour partager les meilleures pratiques, plaider en

faveur d'une réforme, prodiguer des conseils sur les décisions de justice et l'élaboration de politiques, et continuer à se réunir au sujet des compensations et des règlements, entre autres choses.

11. **Création d'une fondation** : Les experts en matière de protection de la jeunesse des Premières Nations demandent au Canada de fournir des fonds pour créer une fondation dirigée par des enfants et des jeunes Autochtones pris en charge et leurs alliés. Cette fondation offrirait aux enfants et aux jeunes pris en charge la possibilité de participer à des projets et à des programmes communautaires axés sur la guérison et la restauration culturelle. En outre, la fondation créerait un fonds d'urgence pour que les jeunes puissent avoir accès à un soutien dans les situations d'urgence.

Informations complémentaires

Rapport rédigé par Gabrielle Fayant et Ashley Dawn Bach et publié par [l'Assemblée des sept générations \(A7G\)](#).

Lire le rapport complet : [Retour des enfants, retour à la terre : Rapport de suivi des experts en matière de protection de la jeunesse des Premières Nations](#)